

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1928

6 août 2008

SOMMAIRE

Abelia Concept Group S.A.	92539	Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sàrl	92523
AGK Dental S.A.	92498	Outstanding Productions S.A. Luxem- bourg	92529
Algeco/Scotsman Group S.à r.l.	92524	Outstanding Productions S.A. Luxem- bourg	92524
Artvalue.Com	92516	Outstanding Productions S.A. Luxem- bourg	92524
Bergen S.A.	92541	Paraplu Holding S.A.	92544
Bugatti International S.A.	92540	Parkway International S.à r.l.	92529
Compagnie Luxembourgeoise de Maté- riaux de Construction S.A.	92511	Playground S.à r.l.	92543
Cordatus Mezzanine I S.à r.l.	92529	Procentra	92515
Courances S.A.	92518	Procentra	92516
Cravesco S.A.	92543	Procentra	92515
Dorsol S.A.	92523	Procentra	92516
Emera Sicav	92515	Procter & Gamble International Finance Funding General Management Sàrl	92518
Feller Rock Processing S.à r.l.	92544	Realize Project Management, S.à r.l.	92544
Fincoil Investissement S.A.	92541	Serum S.A. Holding	92541
GATO Holding S.à r.l.	92542	Société Holding de bois exotiques pour sciages et grumes	92541
GATO Holding S.à r.l.	92542	Tetra, Kayser Paul et Associés Sàrl, Archi- tecture et Urbanisme	92514
Germanica Property II S. à r.l.	92539	Tomatis Institut Luxembourg S.A.	92498
Habilux	92544	Vecenergy Luxembourg S.à r.l.	92514
Heyen Bau Constructions S.à r.l.	92519	Voip Holding Activity S.A.	92519
Ice Fruits Holding S.A.	92519	Vossloh Infrastructure Services Luxem- bourg S.A.	92523
Immo Développement S.A.	92540	Walk 2 S.à r.l.	92543
International Engineering Holding S.A. ..	92498	XTR Marketing S.à r.l.	92542
International Engineering Holding S.à.r.l.	92498		
Lealux Holdings S.A.	92518		
Luxemburg Real Estate S.A.	92540		
Luxmat A.G.	92521		
Mine Holding S.A.	92517		

Tomatis Institut Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.587.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082472/1682/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09832. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

AGK Dental S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4551 Nieder Korn, 2C, rue des Ecoles.
R.C.S. Luxembourg B 80.653.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NIEDERKORN, le 2 juillet 2008.

AGK DENTAL S.A.

L-4551 NIEDERKORN

Signature

Référence de publication: 2008083252/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02520. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

International Engineering Holding S.A., Société Anonyme,

(anc. International Engineering Holding S.à.r.l.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 97.206.

In the year two thousand and eight, on the first of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Camargo Corrêa S.A., a company incorporated and governed by the laws of Brazil, having its registered office at Rua Funchal 160, in the city and state of Sao Paulo, Brazil, registered with the trade and companies register ("Junta Comercial") of the state of São Paulo, under the number 35 3 0014508 9,

duly represented by Mrs Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 25 June 2008, in São Paulo, Brazil.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "International Engineering Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with a share capital of three hundred and fifty-one million ninety-one thousand two hundred United States Dollars (USD 351,091,200.-), having its registered office 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 97.206 (the "Company"), incorporated under the laws of the Cayman Islands and filed with the Cayman Islands companies' register under the number 26373 on 21 April 1987. The articles of association have been last amended pursuant to a notarial deed dated 18 November 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1355 of 19 December 2003.

The appearing party, representing the whole corporate capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the legal form of the Company in order to transform it from its current form as a société à responsabilité limitée into société anonyme.

In accordance with article 26-1 and 31-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, a report from the independent auditor Deloitte S.A. has been established on 30 June 2008, a copy whereof is attached to present deed.

The conclusion of the report are the following:

"Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Company is not at least equal to the Company's accounting net book value as at December 31, 2007 amounting to USD 520,111,990. The Company's corporate capital amounts to USD 351,091,200 represented by 3,510,912 corporate units with a par value of USD 100 each, and is above the minimum capital of a "Société Anonyme" required by the Law."

Second resolution

The sole shareholder decides to change the currency of the share capital of the Company from United States dollars into euro at a rate of zero euro point six four one one cent (EUR 0.6411-) for one United States Dollar (USD 1.-) (exchange rate of ECB at 25 June 2008) and subsequently decides that article 7 of the articles of incorporation will read henceforth as follows:

"7. The share capital of the Company is set at two hundred twenty-five million eighty-four thousand five hundred sixty-eight euro and thirty-two cent (EUR 225,084,568.32-) divided into three million five hundred ten thousand nine hundred twelve (3,510,912) shares with a nominal value of sixty-four euro and eleven cent (EUR 64.11) each. Each Share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings".

Third resolution

The sole shareholder decides to fully restate the articles of incorporation of the Company, without modifying its corporate purpose, so as to read henceforth as follows:

"Interpretation

In these articles:

«Affiliate» means an entity which is, directly or indirectly, controlled by or holds the controlling interest of a Shareholder or is subject to the same controlling entity than the Company;

«Articles» means the articles of association of the Company, as amended from time to time;

«Company» means the company INTERNATIONAL ENGINEERING HOLDING S.A., recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 97.206;

«Company Law» means the Luxembourg law on Commercial Companies, dated August 10th, 1915, as amended;

«Register of Shareholders» or «Register» means the register held by the Company at its registered office indicating the names, addresses and the number of Shares of each Shareholder;

«Seal» means the common seal of the Company;

«Shareholder» means a shareholder of the Company;

«Shares» means shares representing the capital of the Company.

Name of the company

1. The Company's name is "INTERNATIONAL ENGINEERING HOLDING S.A."

Form of the company

2. The Company shall have the form of a société anonyme.

Registered office

3. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of Shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Purpose of the company

4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio. The Company may grant loans, advances or give any other kind of financial assistance to companies which are direct or indirect subsidiaries or which are part of the same group of companies. The Company may form joint ventures or other types of partnerships.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in accomplishment of its purposes.

Liability of the Shareholders

5. The liability of the Shareholders is limited.

Duration

6. The Company is incorporated for an unlimited period.

Share Capital

7. The share capital of the Company is set at two hundred twenty-five million eighty-four thousand five hundred sixty-eight euro and thirty-two cent (EUR 225,084,568.32-) divided into three million five hundred ten thousand nine hundred twelve (3,510,912) Shares with a nominal value of sixty-four euro and eleven cent (EUR 64.11) each. Each Share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Shares

8. The Shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the Shareholders subject to the restrictions foreseen by Company Law.

9. A Register of Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. The Register will contain all the information required by article 39 of the Company Law. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said Register. Certificates of these inscriptions in the Register shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

10. The Company may issue certificates representing bearer Shares. The bearer Shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Company Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

11. The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be preliminary filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Company Law.

Transfer of Shares

12. The transfer of Shares between Shareholders of the Company or to an Affiliate is free. The transfer of Shares of the Company to any other person is subject to the approval of the general meeting of Shareholders, in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Company Law.

13. The directors shall refuse to register any transfer of Share(s) to an entity which is not a Shareholder or an Affiliate or which has not been approved in a general meeting as above-mentioned in article 12.

14. If the directors refuse to register a transfer of Share(s), they shall within one (1) month after the date on which the transfer was lodged with the Company send to the transferee notice of the refusal.

Alteration of share capital

15. The general meeting of Shareholders may in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law:

- (a) increase the share capital of the Company by the issue of new Shares;
- (b) divide all the share capital of the Company into Shares of higher par value than its existing Shares;
- (c) sub-divide the existing Shares into Shares of smaller par value;
- (d) suppress the par value of the Shares;
- (e) subject to the provisions of the Company Law, reduce share capital of the Company.

16. Subject to the provisions of the Company Law, the Company may reduce any available reserve and any share premium account in any way.

Redemption of own Shares

17. Subject to the provisions of the Company Law, the Company may redeem its own Shares.

General meetings

18. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one Shareholder, such Shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of Shareholders.

19. The general meeting is convened by the board of directors.

20. It may also be convoked by request of Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

21. The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of June at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

22. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Notice of general meetings

23. The notice shall specify the time and place of the meeting and the agenda of the meeting.

Subject to the provisions of the Articles, the notice shall be given to all the Shareholders and to the directors and statutory or independent auditors.

24. The time required by the Company Law shall govern the notice for the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

25. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

26. If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Proceedings at general meetings

27. The quorum required by the Company Law shall govern the meetings of Shareholders of the Company unless otherwise provided herein.

28. Except as otherwise required by the Company Law or the Articles, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

29. The chairman of the board of directors shall preside as chairman at every general meeting of the Company.

30. If at any meeting the chairman is not present within fifteen (15) minutes after the time appointed for holding the meeting, the Shareholders present and entitled to vote shall choose one of them to be chairman.

31. The chairman may with the consent of any meeting at which a quorum is present (and shall if so directed by the meeting) adjourn the meeting, but no business shall be transacted at any adjourned meeting other than the business left unfinished at the meeting from which the adjournment took place. When a meeting is adjourned for fifteen (15) days or more, notice of the adjourned meeting shall be given as in the case of an original meeting. Save as aforesaid it shall not be necessary to give any notice of an adjournment.

Votes of Shareholders

32. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing, telegram or facsimile. Subject to any rights or restrictions attached to any Share, on a poll every Shareholder and every person representing a Shareholder by proxy shall have one vote for each Share.

33. The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

34. A Shareholder in respect of whom an order has been made by any court having jurisdiction in matters concerning mental disorder may vote, whether on a show of hands or on a poll, by his receiver, curator bonis or other person authorised in that behalf appointed by that court, and any such receiver, curator bonis or other person may, on a poll, vote by proxy.

35. On a poll, votes may be given personally or by proxy.

36. The instrument appointing a proxy shall be in writing and signed by the appointor or, if the appointor is a company, by the persons authorised to bind this company.

37. The instrument appointing a proxy shall be deemed to confer authority to demand or join in demanding a poll.

38. All Shareholders may participate to a general meeting of Shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

39. Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are also recorded in minutes.

Directors

40. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be Shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole Shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of Shareholders that the Company has only one Shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one Shareholders in the Company.

41. The directors shall be elected by the general meeting of Shareholders which shall determine their number and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

42. The general meeting of Shareholders may from time to time fix the maximum and minimum number of directors to be appointed but unless such number is fixed as aforesaid, the number of directors shall be unlimited.

43. The remuneration of the directors shall from time to time be determined by the general meeting of Shareholders.

44. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the Shareholders.

Powers and duties of directors

45. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Company Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of directors. In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

No alteration of the Articles shall invalidate any prior act of the directors which would have been valid if that alteration had not been made.

Borrowing powers of directors

46. The board of directors may exercise all the powers of the Company to borrow money, upon such terms and in such manner as approved unanimously by the board of directors, provided that in case of transactions where the commitments of the Company exceed an amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) a prior approval of the Shareholders is obtained.

The board of directors may also grant any mortgage, charge or standard security over its undertaking, property, or any part thereof, and to issue debentures, debenture stock, and other securities whether outright or as security for any debt, liability or obligation of the Company provided that the same is unanimously approved by the board of directors and by the Shareholders, in case the same exceeds an amount of one million euro (EUR 1,000,000.00).

The Seal

47. If the Company has a Seal, it shall only be used with the authority of the board of directors. The board of directors may determine who shall sign any instrument to which the Seal is affixed and unless otherwise so determined, it shall be signed by all the directors.

Appointment and disqualification of directors

48. The directors are elected by a simple majority vote of the Shares present or represented at the general meeting.

49. Any director may be removed, at any time, with or without cause by the general meeting of Shareholders.

50. The directors may not be appointed by the other directors, even in case of vacancy.

Meeting of the board of directors

51. Subject to the provisions of the Articles, the directors may regulate their meetings and proceedings as they think fit. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

52. Written notice of any meeting of the board of directors must be given to all directors eight (8) days at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Notice of any meeting of the board of directors may be given by facsimile, e-mail or other electronic means.

53. The chairman shall preside at all meeting of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore of this meeting by vote of the majority present at any such meeting.

54. Any director may appoint any other director of the Company as his proxy to attend to a meeting of the board of directors and vote on his behalf in accordance with instructions given by that director, or in the absence of such instructions, at the discretion of the proxy. The instrument appointing the proxy shall be in any form in writing and signed the appointing director and must be lodged with the chairman of the meeting of the board of directors at which such proxy is to be used, prior to the commencement of the meeting. A director may represent more than one of his colleagues.

55. Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of vidéoconférence or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

56. The quorum for the meetings of the board of directors shall be the totality of the directors of the Company. A director represented by proxy shall be counted in the quorum.

57. Questions arising at a meeting shall be decided by the majority of votes of the directors. In the case of an equality of votes, the chairman shall have a casting vote.

58. The directors shall cause minutes to be made in books kept for the purpose of recording:

(a) all appointments of officers made by the directors;

(b) the names of the directors or their proxy present at each meeting of the board of directors;

(c) all resolutions and proceedings at all meetings of the board of directors.

59. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

60. The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by letter, facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Power of signature - Delegation of director's powers

61. The Company is validly bound in all circumstances by the joint signature of all the directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

62. According to article 60 of the Company Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to several directors, acting jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors and shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the managing directors.

63. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Supervision of the Company

64. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be Shareholders or not, or by one (1) or several independent auditors if the criteria of Luxembourg law are reached by the Company. The general meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors or the independent auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years for the statutory auditors.

Accounting year, Balance

65. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same.

66. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 7 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 15 hereof. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Dividends

67. Subject to the provisions of the Company Law, the general meeting of Shareholders may declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

68. Subject to the provisions of the Company Law, the board of directors may pay interim dividends.

69. The board of directors may, before recommending any dividend, recommend to set aside out of the profits of the Company such sums as they think proper as a reserve or reserves for any purpose indicated by the board of directors to the Shareholders.

70. Any dividend may be paid by cheque sent through the post to the registered address of the Shareholder or person entitled thereto. Every such cheque shall be made payable to the order of the person to whom it is sent or to the order of an other person as the Shareholder or person entitled may direct.

71. The board of directors when paying dividends to the Shareholders in accordance to the foregoing provisions may make such payment either in cash or in kind.

72. No dividend shall be paid otherwise than out of profits or, subject to the restrictions of the Company Law, the share premium account.

73. No dividend shall bear interest against the Company.

Capitalisation of profits

74. The general meeting may resolve that it is desirable to capitalise any part of the amount from the time being standing to the credit of any of the Company's reserve accounts or to the credit of the profit and loss account or otherwise available for distribution.

75. Whenever such resolution as aforesaid shall have been passed, the board of directors shall make all appropriations and applications of the undistributed profits resolved to be capitalized thereby, and generally shall do all acts and things required to give effect thereto.

Indemnity

76. Every director, agent, secretary or other officer for the time being and from time to time of the Company and the personal representatives of the same shall be indemnified and secured harmless out of the assets and funds of the Company against all actions, proceedings, costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities incurred or sustained by him in or about the conduct of the Company's business or in the execution or discharge of his duties, powers, authorities or discretions, including without prejudice to the generality of the foregoing, any costs, expenses, losses or liabilities incurred by him in defending (whether successfully or otherwise) any civil proceedings concerning the Company or its affairs in any court whether in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

77. No such director, agent, secretary or other officer in the Company shall be liable (i) for the acts, receipts, neglects, defaults or omissions of any other director or officer or agent of the Company or (ii) for any loss on account of defect of title of any property of the Company, except in case of gross negligence or wilful misconduct of the directors or (iii) on account of the insufficiency of any security in or upon which any money of the Company shall be invested, except if the decision to invest was taken by the directors disregarding a known risk or without the degree of care which a person of ordinary prudence would exercise under the same circumstances, or (iv) for any loss incurred through any bank or broker.

Liquidation

78. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Amendment of the Articles

79. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Company Law.

Final clause

80. If any provision of the Articles is held to be illegal, invalid, or unenforceable under Luxembourg law, such provision shall be fully severable and the Articles shall be construed and enforced as if such illegal, invalid, or unenforceable provision had never been a part of the Articles. The remaining provisions of the Articles shall remain in full force and effect and shall not be affected by the illegal, invalid or unenforceable provision or by its severance from the Articles. Furthermore, in lieu of each such illegal, invalid, or unenforceable provision there shall be added as a part of the Articles a similar provision as may be possible be legal, valid and enforceable.

81. For all matters not provided for in the Articles, the Shareholders refer to the Company Law."

Fourth resolution

The sole shareholder decides to restate the current managers as directors of the Company and to fix the number of the members of the board of directors at four (4), being such board composed by the following persons for a period ending at the general meeting called to approve the annual accounts of the Company as of 31 December 2008.

1. Mr Bruno MACHADO FERLA, born on 4 April 1971 in São Paulo, State of São Paulo (Brazil), lawyer, residing in Alameda Ministro Rocha Azevedo, 619, 6 Floor, in São Paulo, State of São Paulo, Brazil;

2. Mr Roberto NAVARRO EVANGELISTA, born on 8 December 1957 in São Paulo, State of São Paulo (Brazil), accountant, residing in Alameda Ibérica, casa 29, in Santana de Parnaíba, State of São Paulo, Brazil;

3. Mr Albino DA COSTA MAIA, born on 30 July 1933 in Rio de Janeiro, State of Rio de Janeiro (Brazil), lawyer, residing in Street São Carlos do Pinhal, 269, 15th Floor, in São Paulo, State of São Paulo, Brazil;

4. Mr Ernst Gregor JAUERNIK, born on February 18, 1959 in Vienna (Austria), management consultant, residing in Landstraße Hauptstraße 58/16, in Vienna, Austria.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to appoint as statutory auditor for a period ending at the general meeting called to approve the annual accounts of the Company as of 31 December 2008:

Deloitte S.A., a société anonyme having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 67.895.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 6,500.00.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxy holder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Camargo Corrêa S.A., une société constituée et soumise à la loi du Brésil, ayant son siège social Rua Funchal 160, dans la ville et l'état de São Paulo, Brésil, enregistrée au registre de commerce et des sociétés ("Junta Comercial") de l'état de São Paulo, sous le numéro 35 3 0014508 9,

dûment représentée par Madame Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2008 à São Paulo, Brésil.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est la seule et unique associée de la société "International Engineering Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, au capital social de trois cent cinquante et un millions quatre-vingt-onze mille deux cents Dollars des Etats-Unis (USD 351,091,200.-), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97.206 (la "Société"), constituée suivant les lois des Iles Caïmans et déposés au registre des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 26373 le 21 avril 1987. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 18 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1355 du 19 décembre 2003.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la forme légale de la Société et de la transformer de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en société anonyme.

Suivant les dispositions des articles 26-1 et 31-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport du réviseur d'entreprises Deloitte S.A. a été établi en date du 30 juin 2008, dont un exemplaire reste annexé aux présentes.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Company is not at least equal to the Company's accounting net book value as at December 31, 2007 amounting to USD 520,111,990. The Company's corporate capital amounts to USD 351,091,200 represented by 3,510,912 corporate units with a par value of USD 100 each, and is above the minimum capital of a "Société Anonyme" required by the Law."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la devise du capital social de Dollars des Etats-Unis d'Amérique en euros, au taux de zéro euro six quatre un un cents (EUR 0,6411) pour un US Dollar (USD 1,-) (taux de change de la BCE au 25 juin 2008) et décide en conséquence que l'article 7 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«7. Le capital social est fixé à la somme de deux cent vingt-cinq millions quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-huit euros et trente-deux cents (EUR 225.084.568,32), représenté par trois millions cinq cent dix mille neuf cent douze (3.510.912) actions, ayant une valeur nominale de soixante-quatre euros et onze cents (EUR 64,11) chacune. Chaque action donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, sans pour autant en modifier l'objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

«Interprétation

Aux termes des présents statuts:

«Actions» signifie les actions représentatives du capital de la Société.

«Actionnaire» signifie actionnaire de la Société;

«Affilié» signifie une entité qui est, directement ou indirectement, contrôlée par ou détient la participation de contrôle d'un Actionnaire ou est contrôlée par la même entité que la Société;

«Loi sur les Sociétés» signifie la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée;

«Registre des Actionnaires» ou «Registre» signifie le registre détenu par la Société à son siège indiquant les noms, les adresses et le nombre d'Actions de chaque Actionnaire;

«Sceau» signifie le sceau commun de la Société;

«Société» signifie la société INTERNATIONAL ENGINEERING HOLDING S.E., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.206;

«Statuts» signifie les statuts de la Société, tels que modifiés au fil du temps;

Nom de la société

1. Le nom de la Société est «INTERNATIONAL ENGINEERING HOLDING S.A.».

Forme de la société

2. La Société a la forme d'une société anonyme.

Siège social

3. Le siège social de la Société est situé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires. Des succursales ou bureaux peuvent être ouverts soit à Luxembourg soit à l'étranger.

Objet de la société

4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut accorder des prêts, avances ou donner toute autre sorte d'assistance financière à des sociétés qui sont des filiales directes ou indirectes ou qui font partie du même groupe de sociétés. La Société peut former des accords d'association ou tout autre type d'association.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Responsabilité des Actionnaires

5. La responsabilité des Actionnaires est limitée.

Durée

6. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Capital social

7. Le capital social est fixé à la somme de deux cent vingt-cinq millions quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-huit euros et trente-deux cents (EUR 225.084.568,32), représenté par trois millions cinq cent dix mille neuf cent douze (3.510.912) Actions, ayant une valeur nominale de soixante-quatre euros et onze cents (EUR 64,11) chacune. Chaque Action donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Actions

8. Les Actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

9. Il est tenu au siège social un Registre des Actionnaires nominatives, dont tout Actionnaire pourra prendre connaissance. Le Registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi sur les Sociétés. La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit Registre. Des certificats constatant ces inscriptions au Registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

10. La Société peut émettre des certificats d'Actions au porteur. Les Actions au porteur contiendront les mentions requises par l'article 41 de la Loi sur les Sociétés et seront signées par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

11. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi sur les Sociétés.

Transfert des Actions

12. Le transfert des Actions entre les Actionnaires ou aux Affiliés est libre. Le transfert des Actions de la Société à toute autre personne est soumis à l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires, dans les conditions de quorum et majorité prévues à l'article 67-1 de la Loi sur les Sociétés.

13. Les administrateurs doivent refuser d'enregistrer tout transfert d'Action(s) à une entité qui n'est pas un Actionnaire ou un Affilié ou qui n'a pas été approuvé par une assemblée générale, ainsi que mentionné ci-avant à l'article 12.

14. Si les administrateurs refusent d'enregistrer un transfert d'Action(s), ils enverront, dans le mois qui suit la date à laquelle le transfert a été notifié à la Société, un avis de refus au cessionnaire.

Modification du capital social

15. L'assemblée générale des Actionnaires peut, dans les conditions de quorum et majorité prévues à l'article 67-1 de la Loi sur les Sociétés:

- (a) augmenter le capital social de la Société par l'émission de nouvelles Actions;
- (b) diviser tout le capital social de la Société en Actions d'une valeur nominale supérieure à celui des Actions existantes;
- (c) subdiviser les Actions en Actions d'une valeur nominale inférieure;
- (d) supprimer la valeur nominale des Actions;
- (e) sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés, réduire le capital social de la Société.

16. Sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés, la Société peut, réduire toute réserve disponible et tout compte de primes d'émission de quelque manière que ce soit.

Acquisition d'Actions propres

17. Sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés, la Société peut racheter ses propres actions.

Assemblées générales

18. L'assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un Actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

19. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

20. Elle peut l'être également sur demande d'Actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

21. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

22. D'autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Convocation d'assemblées générales

23. La convocation spécifiera le moment et le lieu de l'assemblée et l'ordre du jour de cette assemblée.

Sous réserve des dispositions des Statuts, la convocation sera donnée à tous les Actionnaires et aux administrateurs et commissaires ou réviseurs indépendants.

24. Les délais requis par la Loi sur les Sociétés régleront les convocations aux assemblées des Actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

25. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part à toute assemblée des Actionnaires.

26. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable ou publication.

Déroulement des assemblées générales

27. Le quorum requis par la Loi sur les Sociétés réglera les assemblées des Actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

28. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des Actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des Actionnaires présents ou représentés.

29. Le président du conseil d'administration présidera chaque assemblée générale de la Société.

30. Si à une assemblée, le président du conseil d'administration n'est pas présent dans les quinze (15) minutes après l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée, les Actionnaires présents et ayant droit de vote choisiront l'un d'entre eux pour être président.

31. Le président peut avec le consentement d'une réunion à laquelle un quorum est atteint (et doit si l'assemblée le décide ainsi) ajourner l'assemblée à un autre moment et à un autre endroit, mais aucun autre sujet ne sera traité à une assemblée ajournée que ceux qui n'auraient pas fini d'être traités à l'assemblée lors de laquelle l'ajournement a eu lieu. Quand une assemblée est ajournée pour quinze (15) jours ou plus, une convocation de l'assemblée ajournée doit être donnée comme dans le cas de l'assemblée originale.

Vote des Actionnaires

32. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Sous réserve des droits ou restrictions attachés à toutes Actions, lors d'un scrutin, tout Actionnaire et toute personne représentant un Actionnaire aura une voix pour chaque Action.

33. La Société ne reconnaîtra qu'un détenteur par Action. Les codétenteurs indivis nommeront un représentant unique qui les représentera envers la Société.

34. Un Actionnaire pour lequel une ordonnance a été délivrée par une cour compétente en matière de déficience mentale peut voter, soit à main levée ou par scrutin, par son administrateur, curateur ou une autre personne autorisée nommée par la cour, et cet administrateur, curateur ou cette autre personne peut, lors d'un vote, voter par procuration.

35. Lors d'un scrutin, des votes peuvent être effectués personnellement ou par le biais d'un mandataire.

36. Un document nommant un mandataire sera effectué par le mandant ou si le mandant est une société, signé par les personnes autorisées à engager cette société.

37. L'instrument nommant le mandataire sera jugé conférer l'autorité d'exiger ou de se joindre à une demande de scrutin.

38. Les Actionnaires peuvent participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

39. Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les Actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un Actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Administrateurs

40. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un Actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des Actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un Actionnaire, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un Actionnaire.

41. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixe leur nombre, et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

42. L'assemblée générale des Actionnaires peut à tout moment fixer le nombre maximum et minimum d'administrateurs à désigner. Cependant, à moins qu'un tel nombre soit fixé comme ci-avant, le nombre d'administrateurs est illimité.

43. La rémunération des administrateurs sera déterminée par l'assemblée générale des Actionnaires.

44. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des Actionnaires.

Pouvoirs des administrateurs

45. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Aucune modification des Statuts n'invalidera tout acte préalable des administrateurs qui eut été valable si cette modification n'avait pas été effectuée.

Pouvoirs d'emprunts des administrateurs

46. Le conseil d'administration peut, sous réserve de l'approbation préalable des Actionnaires en cas de transactions dans lesquelles les engagements de la Société dépassent un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-), exercer tous les pouvoirs de la Société pour emprunter de l'argent et selon les termes et selon la manière que le conseil d'administration approuvera à l'unanimité. Le conseil d'administration peut de même accorder des hypothèques, des gages ou des sûretés sur ses biens ou toute partie de ceux-ci, et émettre des obligations et autres titres de manière isolée ou comme sûreté de toute dette ou obligation de la Société, à condition que ceci soit approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration et par les Actionnaires, dans le cas où ces engagements excéderaient un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Le Sceau

47. Si la Société a un Sceau, il ne sera utilisé qu'avec l'autorisation du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déterminer qui signera un document sur lequel le Sceau est apposé et, à moins qu'il en soit déterminé autrement, il sera signé par tous les administrateurs.

Nomination et révocation des administrateurs

48. Les administrateurs sont élus à la majorité simple des Actions présentes ou représentées à l'assemblée générale.

49. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

50. Les administrateurs ne peuvent être nommés par les autres administrateurs, même en cas de vacance.

Réunions du conseil d'administration

51. Sans préjudice des dispositions des Statuts, les administrateurs peuvent régler leurs réunions et leurs procédures comme ils l'estiment opportun. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

52. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Les avis de toutes réunions du conseil d'administration peuvent être donnés par facsimilé, e-mail ou tout autre moyen électronique.

53. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de cette réunion.

54. Tout administrateur peut désigner un autre administrateur de la Société comme son mandataire pour participer à une réunion du conseil d'administration et voter en son nom conformément aux instructions données par cet administrateur, ou en l'absence de telles instructions, à la discrétion du mandataire.

L'instrument désignant le mandataire sera écrit et signé par l'administrateur et doit être déposé auprès du président de la réunion du conseil d'administration lors de laquelle une telle procuration sera utilisée, avant le début de la réunion.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

55. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

56. Le quorum pour les réunions du conseil d'administration sera la totalité des administrateurs. Un administrateur représenté par un mandataire sera compté dans le quorum.

57. Les sujets abordés lors d'une réunion seront adoptés par la majorité des votes des administrateurs. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

58. Les administrateurs feront en sorte que les procès-verbaux soient gardés dans des registres en vue de conserver:

- (a) toutes les nominations des fondés de pouvoir effectués par les administrateurs;
- (b) les noms des administrateurs ou de leurs mandataires présents à chaque réunion du conseil d'administration;
- (c) toutes les résolutions et les procédures aux réunions du conseil d'administration.

59. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

60. Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Pouvoirs de signature - Délégation de pouvoirs des administrateurs

61. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de tous les administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

62. La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi sur les Sociétés, être déléguées à plusieurs administrateurs agissant conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration et entraînera l'obligation pour le conseil d'administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux administrateurs délégués.

63. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Surveillance de la Société

64. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être Actionnaire ou par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants, si les critères requis par la Loi sont atteints par la Société. L'assemblée générale des Actionnaires désignera les commissaires ou les réviseurs d'entreprises et déterminera

leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) années pour les commissaires.

Exercice social - Bilan

65. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

66. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 7 des Statuts, ou tel que augmenté ou réduit, au fil du temps, en vertu de l'article 15 ci-dessus. L'assemblée générale des Actionnaires déterminera, sur recommandation du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dividendes

67. Sans préjudice des dispositions de la Loi sur les Sociétés, l'assemblée générale des Actionnaires peut déclarer des dividendes en fonction des droits respectifs des Actionnaires.

68. Sans préjudice des dispositions de la Loi sur les Sociétés, le conseil d'administration peut payer des dividendes intérimaires.

69. Le conseil d'administration peut, avant de proposer un dividende, recommander la constitution de réserve(s) pour tout motif indiqué par le conseil d'administration aux Actionnaires.

70. Tout dividende peut être payé par chèque envoyé par la poste au domicile légal des Actionnaires ou des personnes autorisées à ce titre. Tout chèque doit être payable à l'ordre de la personne à laquelle il est envoyé ou à l'ordre d'une autre personne qu'un Actionnaire ou personne autorisée peut désigner.

71. Le conseil d'administration, payant des dividendes aux Actionnaires conformément aux dispositions précédentes, peut faire ce paiement soit en espèces, soit en nature.

72. Aucun dividende ne sera prélevé autrement que sur les bénéfices ou, sous réserve des restrictions de la Loi sur les Sociétés, sur le compte de prime d'émission.

73. Aucun dividende ne portera intérêt envers la Société.

Capitalisation des bénéfices

74. L'assemblée générale peut décider qu'il est opportun de capitaliser une partie du montant des réserves de la Société ou des résultats autrement disponibles pour la distribution.

75. Quand une résolution telle que susmentionnée est adoptée, le conseil d'administration fera toutes les affectations des bénéfices non distribués destinés à être capitalisés, et généralement fera tous les actes et choses nécessaires pour leurs donner effet.

Indemnité

76. Tout administrateur, mandataire, secrétaire, ou tout autre membre de la direction, existants ou nommés à tout moment, de la Société et les représentants du personnel de celle-ci seront indemnisés et tenus indemnes sur les actifs et les fonds de la Société de toutes actions, procédures, coûts, charges, dépenses, pertes, dommages ou ou dettes qu'ils peuvent subir ou encourir à l'occasion de la gestion des affaires de la Société ou dans l'exécution ou la décharge de ses droits, pouvoirs, autorités ou discrétions, incluant sans préjudice à la généralité de ce qui précède, tous coûts, dépenses, pertes ou dettes qu'il a encouru en défendant (que ce soit avec succès ou non) toutes procédures civiles concernant la Société ou ses affaires devant toute cour ou tribunal au Grand-Duché du Luxembourg ou ailleurs.

77. Aucun administrateur, mandataire, secrétaire ou autre membre de la direction dans la Société ne sera responsable (i) pour les actes, reçus, manquements, défauts ou omissions de toute autre administrateur ou membre de la direction ou mandataire de la Société ou (ii) pour toute perte due au défaut de titre de toute propriété de la Société, excepté en cas de faute grave ou de faute intentionnelle ou (iii) due à l'insuffisance de sûreté lors de l'investissement des fonds de la Société, excepté si la décision d'investir a été prise par les administrateurs qui ont ignoré un risque connu ou qui ont agi sans la diligence qu'une personne normalement prudente exercerait dans les mêmes circonstances ou (iv) pour toute perte encourue par l'intermédiaire d'une banque ou un courtier.

Liquidation

78. En cas de dissolution de Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Modification des statuts

79. Les présents statuts pourront être modifiés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi sur les Sociétés.

Clause finale

80. Si une disposition des Statuts est considérée comme illégale, non valable, ou inexécutable sous le droit luxembourgeois, une telle disposition sera pleinement autonome et les Statuts seront interprétés et appliqués comme si une

telle disposition illégale, non valable, ou inexécutable n'avait jamais fait partie des Statuts. Les autres dispositions des Statuts resteront en vigueur et sortiront leurs effets et ne seront pas affectées par la disposition illégale, non valide ou inexécutable ou par son autonomie par rapport aux Statuts. En outre, à la place de cette disposition illégale, non valable, ou inexécutable, une disposition dans la mesure du possible similaire, légale, valable et exécutable, doit être ajoutée aux Statuts.

81. Pour toutes les matières auxquelles il n'est pas fait référence dans les Statuts, les Actionnaires se réfèrent à la Loi sur les Sociétés.»

Quatrième résolution

L'unique actionnaire décide de confirmer les gérants actuels en tant qu'administrateurs de la Société, décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre (4), et de nommer comme administrateurs les personnes suivantes pour une période finissant lors de l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008:

1. Monsieur Bruno MACHADO FERLA, né le 4 avril 1971 à São Paulo, Etat de São Paulo (Brésil), avocat, demeurant Alameda Ministro Rocha Azevedo, 619, 6th Floor, à São Paulo, Etat de São Paulo (Brésil);
2. Monsieur Roberto NAVARRO EVANGELISTA, né le 8 décembre 1957 à São Paulo, Etat de São Paulo (Brésil), comptable, demeurant Alameda Ibérica, casa 29, à Santana de Parnaíba, Etat de São Paulo (Brésil);
3. Monsieur Albino DA COSTA MAIA, né le 30 juillet 1933 à Rio de Janeiro, Etat de Rio de Janeiro (Brésil), avocat, demeurant Street São Carlos do Pinhal, 269, 15th Floor, à São Paulo, Etat de São Paulo (Brésil);
4. Monsieur Ernst Gregor JAUERNIK, né le 18 février 1959 à Vienne (Autriche), consultant en management, demeurant Landstraße Hauptstraße 58/16, à Vienne (Autriche).

Cinquième résolution:

L'unique actionnaire décide de nommer en tant que commissaire de la Société pour une période finissant lors de l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008:

Deloitte S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.895.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 6.500,00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

(signé) Sophie Wagner-Chartier et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008. LAC / 2008 / 26973 - Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008089836/7241/723.

(080103245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

CLMC, Compagnie Luxembourgeoise de Matériaux de Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.952.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Dave PALMANS, administrateur de sociétés, né à Bilzen (B) le 21 mars 1975, demeurant à B-3500 Hasselt, Anne Frankplein, 1/4, et

2) Monsieur Leon Gerard KWANTEN, administrateur de sociétés, né à Neerpelt (B) le 21 juillet 1954, demeurant à B-3900 Overpelt, Hoevenstraat, 173,

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION S.A. en abrégé CLMC.

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet:

- la dissertation des matériaux de construction au sens le plus large du terme
- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par soixante-deux actions (62) sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le quinzième jour du mois d'octobre à 20:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin deux mille neuf.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1.- Mr Leon Gerard KWANTEN, prénommé, trente et une actions	31
2.- Mr Dave PALMANS, prénommé, trente et une actions	31
Total: soixante-deux actions	62

Toutes les actions ont été entièrement libérées à concurrence de 25% (vingt-cinq pourcent) par des versements en espèces, de sorte que la somme de 7.750,- EUR (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.350.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant en 2013:
 - a) Monsieur Leon Gerard KWANTEN, prénommé,
 - b) Monsieur Dave PALMANS, prénommé,

c) La société anonyme gouvernée par les lois de la Belgique HL MANAGEMENT NV avec son siège à 3900 Overpelt, Hoevenstraat 173 représentée par son administrateur Leon Kwanten.

3) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs-délégués:

a) Monsieur Leon Gerard KWANTEN, prénommé,

b) Monsieur Dave PALMANS, prénommé,

qui auront tous pouvoirs d'engager la société par leur seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Dave PALMANS, L. KWANTEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2008, Relation: LAC/2008/26785. — Reçu € 155.- (cent cinquante-cinq Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008090032/206/134.

(080102785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Vecenergy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 120.998.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2008.

Pour Vecenergy Luxembourg Sàrl

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008091795/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03937. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Tetra, Kayser Paul et Associés Sàrl, Architecture et Urbanisme, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.465.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 8 août 2007

L'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de nommer gérant technique:

Monsieur Patrick Wallers, architecte diplômé, demeurant à L-1880 Luxembourg, 137, rue Pierre Krier.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Pour extrait conforme

TETRA, KAYSER PAUL et Associés SARL, Architecture et Urbanisme

Signature

Référence de publication: 2008093080/3206/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07720. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Procentra, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 100.602.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.06.2008.

Pour la société
Fiduciaire Weber et Bontemps
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprise
Signatures

Référence de publication: 2008089637/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01029. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Procentra, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 100.602.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.06.2008.

Pour la société
Fiduciaire Weber et Bontemps
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprise
Signatures

Référence de publication: 2008089638/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01031. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Emera Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 130.979.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2008

En date du 19 juin 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Madame Alessandra Patera, Monsieur Alberto Carpani, Monsieur Cristiano Carraroli et Monsieur Ofer Arbib en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

- de renouveler le mandat de Madame Alessandra Patera en qualité de Présidente pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2008093552/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Procentra, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 100.602.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.06.2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008089639/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01037. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Procentra, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 100.602.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.06.2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008089640/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01039. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Artvalue.Com, Société Anonyme.

Siège social: L-7213 Bereldange, 8, am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 54.750.

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ARTVALUE.COM", avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange en date du 29 avril 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 372 du 3 août 1996 inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.750

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-7213 Bereldange, 8, am Becheler et en conséquence modification des deux premiers paragraphes de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale transfère le siège social vers L-7213 Bereldange, 8, am Becheler et en conséquence modifie les deux premiers paragraphes de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (Paragraphes 1 + 2).** Le siège social est établi dans la Commune de Walferdange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.10 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 650,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LAUER, H.DA CRUZ, M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27288. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008093325/206/57.

(080107638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Mine Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.332.

Veillez prendre note du changement d'adresse du commissaire aux comptes

Le siège social de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A, a été transféré de L-2016 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 10/07/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MINE HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008093553/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08037. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Courances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 71.236.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2008.

Pour Hoogewerf & Cie
Agent domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2008091816/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06368. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Lealux Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 91.719.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pour Hoogewerf & Cie
Agent domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2008091817/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Procter & Gamble International Finance Funding General Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.826.

Résolution de l'actionnaire unique en date du 14 avril 2008

L'actionnaire unique décide de:

- D'accepter la démission de M. Mr Jean-Louis Geyr, né le 21 août, 1961, à Namur, Belgique, résidant en Suisse, CH-1228 Plan-les-Quates, route du Camp 61, de son mandat de gérant avec effet au 15 avril 2008;

- De nommer M. Tadd Fowler, né le 10 juin 1968 à Wichita, Kansas, Etats Unis, résidant aux Etats-Unis à OH 45040, Mason, Medallion Way 4744, en tant que gérant en remplacement de M. Jean-Louis Geyr pour une durée indéterminée à compter du 15 avril 2008.

- De nommer M. Roger Patton, né le 12 juillet 1962 à Portsmouth, Ohio, Etats-Unis, résidant en Belgique à B-1380 Lasne, Chemin de la Fraite 7, en tant que gérant supplémentaire pour une durée indéterminée à compter du 15 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR PROCTER & GAMBLE FINANCE FUNDING GENERAL MANAGEMENT Sàrl
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008093565/2948/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08215. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Ice Fruits Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 29.678.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008091818/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06308. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Voip Holding Activity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 133.711.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008091819/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Heyen Bau Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6437 Echternach, 6, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 140.206.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht, den elften Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Roland HEYEN, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54669 Bollendorf, Auf dem Deich 8.
- 2.- Herr Joachim KIESCH, Versorgungstechniker, wohnhaft in D-54675 Nusbaum, Rohrbacher-Strasse 12.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "HEYEN BAU CONSTRUCTIONS S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, die Inwertsetzung, die Verwaltung und der Verkauf von Grundstücken und Gebäuden, die Projektentwicklung und Erschliessung von Baugrundstücken und Immobilien.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Roland HEYEN, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54669 Bollendorf, Auf dem Deich 8, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Joachim KIESCH, Versorgungstechniker, wohnhaft in D-54675 Nusbaum, Rohrbacher-Strasse 12, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert Euro (€ 900.-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Roland HEYEN, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54669 Bollendorf, Auf dem Deich 8.
- b) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Joachim KIESCH, Versorgungstechniker, wohnhaft in D-54675 Nusbaum, Rohrbacher-Strasse 12.
- c) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift bis zu dem Betrag von zwei tausend fünf hundert Euro (€ 2.500.-) vertreten und verpflichten; darüber hinaus bedarf es den gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers.
- d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6437 Echternach, 6, rue Ermesinde.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. HEYEN, J. KIESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 15 juillet 2008, Relation: ECH/2008/963. Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500.-à 0,5% = €62,50.-.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 22. Juli 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008093375/201/109.

(080107267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Luxmat A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.496.

Im Jahre zweitausendacht, den achtzehnten Juni.

Vor dem verhandelnden Notar Anja HOLTZ, im Amtssitz in Wiltz,

kommt die ausserordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft LUXMAT AG (20012220 015) mit Sitz in L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 30 zusammen.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond SCHROEDER, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 20. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 231 vom 30. Mai 1992,

Und abgeändert aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den genannten Notar SCHROEDER, am 24. Juli 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 75 vom 15. Januar 2002,

sowie aufgrund eines Protokolls unter Privatschrift vom 25. Oktober 2007 veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 2803 vom 4. Dezember 2007.

Die Gesellschaft ist unter der Nummer B 101496 im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg eingetragen.

Die Versammlung wurde eröffnet um 11.00 Uhr und bestimmte zum Präsident/Stimmzähler Herrn Karl-Heinz THEISSEN, Kaufmann, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Dürler 1

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Frau Karin NEISSEN, Privatangestellte, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Galhausen 35A.

Der Präsident erklärte und bat sodann den verhandelnden Notar zu beurkunden, dass:

I. die erschienenen und vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft LUXMAT AG sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Abzeichnung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den verhandelnden Notar als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigelegt ist, um mit ihr einregistriert zu werden.

Ausserdem bleiben nach Abzeichnung durch die Parteien und den verhandelnden Notar die Vollmachten der vertretenen Aktionäre gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 50 bestehenden Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital bilden, in gegenwärtiger ausserordentlicher Gesellschafterversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Auf der Tagesordnung der heutigen Versammlung stehen nachfolgende Punkte:

1.- Die Änderung des Artikels 1 Absatz 2 der Satzung:

« **Art. 1. (Absatz 2).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Weiswampach.»

2.- Die Erweiterung des Gesellschaftsgegenstandes. Dem Artikel 2 der Satzung wird demnach ein neuer Absatz 2 beigelegt:

« **Art. 2 (neuer Absatz 2).** Die Gesellschaft hat ausserdem zum Gegenstand:

- Hoch- und Tiefbau, sowie Abbruch-, Spreng-, Enttrümmerungs- und Erdbewegungsarbeiten;

- Bedachung und Klempnerarbeiten;

- Den Bau von Strassen- und Eisenbahntunnels;

- Die Montage und Demontage von Gerüsten und Arbeitsplattformen;

- Den Bau von Kläranlagen und anderen Wasserreinigungsanlagen;

- Den Bau von Kühl- und Panzerräumen;

- Den Erwerb, die Veräusserung, die Nutzung, die Vermittlung und die Vermietung von bebauten und unbebauten Immobilien.»

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheissen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den zweiten Absatz des Artikels 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

« **Art. 1. (Absatz 2).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Weiswampach.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gegenstand der Gesellschaft zu erweitern und dementsprechend dem Artikel 2 der Satzung einen neuen Absatz 2 hinzuzufügen:

« **Art. 2. (neuer Absatz 2).** Die Gesellschaft hat ausserdem zum Gegenstand:

- Hoch- und Tiefbau, sowie Abbruch-, Spreng-, Enttrümmerungs- und Erdbewegungsarbeiten;

- Bedachung und Klempnerarbeiten;

- Den Bau von Strassen- und Eisenbahntunnels;

- Die Montage und Demontage von Gerüsten und Arbeitsplattformen;

- Den Bau von Kläranlagen und anderen Wasserreinigungsanlagen;

- Den Bau von Kühl- und Panzerräumen;

- Den Erwerb, die Veräusserung, die Nutzung, die Vermittlung und die Vermietung von bebauten und unbebauten Immobilien.»

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 11.30 Uhr geschlossen.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 950.- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Theissen, Neissen, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 18 juin 2008. Relation: WIL/2008/558. - Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (gezeichnet): Pletschette.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Begehrt erteilt auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 24. Juni 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008093373/2724/77.

(080107316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Vossloh Infrastructure Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4714 Pétange, 2, rue Eucosider.

R.C.S. Luxembourg B 51.824.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 04 2008

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une nouvelle durée d'1 an le mandat de la compagnie Fiduciaire BDO - 2, avenue Charles de Gaulle - L-2013 Luxembourg.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 04 2007

L'Assemblée Générale déplore le décès de M. DESROCHES Jean-Pierre administrateur - 267, Chaussée Jules César - F-95250 Beauchamp, son mandat prend fin au 14.03.2007.

Pétange, le 24/07/2008.

Pour extrait conforme

Lionel PERAUD

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008093560/3321/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09798. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Dorsol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.881.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 9 juillet 2008

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Jean-Marc FABER, Christophe MOUTON et Manuel BORDIGNON, tous trois demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

DORSOL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093561/780/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 32A, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 134.226.

—
Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 2008

Les associés, AIRES REI Candida, MANGEN Fernande, BECKER Pascal et PONTELLI Claude, de la société «NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL» ont décidé de transférer le siège social de L-3394 Roeser 33A, Grand-Rue à l'adresse suivante:

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL

32A, rue Meckenheck, L-3321 Berchem

Berchem, le 1^{er} mars 2008. AIREI REI Candida, MANGEN Fernande, BECKER Pascal, PONTELLI Claude.

Référence de publication: 2008093578/8482/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09438. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Outstanding Productions S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8333 Olm, 22, rue Abraham Lincoln.

R.C.S. Luxembourg B 76.896.

Je soussigné, Gaston STEIJLEMAN, demeurant à B-1790 AFFLIGEM 45, Steenbergstraat, donne ma démission en tant qu'administrateur de la société OUTSTANDING PRODUCTIONS SA LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-8333 OLM, 22, rue Abraham Lincoln, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.896.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Gaston STEIJLEMAN.

Référence de publication: 2008093577/785/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07150. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Outstanding Productions S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8333 Olm, 22, rue Abraham Lincoln.

R.C.S. Luxembourg B 76.896.

Je soussigné, André BROKA, demeurant à L-8333 OLM, 22, rue Abraham Lincoln, donne ma démission en tant qu'administrateur de la société OUTSTANDING PRODUCTIONS SA LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-8333 OLM, 22, rue Abraham Lincoln, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.896.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

André BROKA.

Référence de publication: 2008093575/785/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07151. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 858.529.833,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

In the year two thousand and eight, on the 10th day of the month of July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Algeco/Scotsman Group S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2346 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 28 September, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 11 October, 2007 number 2267 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 132.029. The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary on the date hereof, not yet published in the Memorial.

The meeting was chaired by Maître Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary Maître Maryline Esteves, maître en droit, and Maître Marco Rasqué da Silva, maître en droit, as scrutineer, both residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented at the meeting and their respective shareholdings are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Such attendance list will be attached to this deed to be filed with the registration authorities.

2. As it appears from said attendance list all eight hundred fifty three million three hundred fifty four thousand seven hundred ninety six (853,354,796) shares in issue in the Company, being eight hundred three million seventeen thousand seven hundred sixty-one (803,017,761) A shares, forty-five million seven hundred sixty-two thousand two hundred six (45,762,206) B shares and four million five hundred seventy four thousand eight hundred and twenty nine (4,574,829) preference shares are represented at this meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

3. The agenda of the Meeting is as follows:

A. (i) Increase of the issued share capital of the Company from eight hundred fifty three million three hundred fifty four thousand seven hundred ninety six Euro (€ 853,354,796) to eight hundred fifty-eight million five hundred twenty-nine thousand eight hundred thirty-three Euro (€ 858,529,833) by the issue of five million one hundred seventy-five thousand thirty-seven (5,175,037) preference shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each, (ii) approval of the subscribers which are not yet shareholders of the Company as new shareholders of the Company, subscription to and payment of the subscription price by the subscribers by way of contribution in kind (the "Contribution in Kind") as set forth hereafter, such Contribution in Kind consisting in:

- 45,625 class B shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each (the "RM SAS Shares") issued by Ristretto Managers SAS, a company incorporated under the laws of France with registered office at Espace des Berthilliers, 164 Chemin de Balme, 71850 Charnay les Mâcon, France and registered with the trade and companies registry of Mâcon under the number 480 549 856 (the "Contribution in Kind I"); and

- 1,500 class D shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each (the "RI Sàrl Shares") issued by Ristretto Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 101.672 (the "Contribution in Kind II" and together with the Contribution in Kind I, the "Contribution in Kind") contributed by the following subscribers:

Name of Subscriber	Number of RM SAS Shares or RI Sàrl Shares contributed	Number of Preference Shares subscribed to
1. Agnès Decaup	2,000 RM SAS	226,336
2. Michel Darleux	2,500 RM SAS	282,921
3. Paul-Bernard Vuarchex	2,500 RM SAS	282,921
4. Guy Boyard	2,500 RM SAS	282,921
5. Nathalie Moreau	1,000 RM SAS	113,168
6. Jean-Marc Deremy	1,000 RM SAS	113,168
7. Jacques Mizian	1,000 RM SAS	113,168
8. Jean-Jacques Lensel	1,000 RM SAS	113,168
9. Witold Gburzynski	1,250 RM SAS	141,460
10. Philippe Rassart	1,750 RM SAS	198,044
11. Ladislav Rybnicek	2,125 RM SAS	240,482
12. Angèle Haselwanter	2,125 RM SAS	240,482
13. Marcus Jertschewsche	2,125 RM SAS	240,482
14. Simone Rigottier-Tranchand	1,000 RM SAS	113,168
15. Véronique Berardan-Matrassy	1,000 RM SAS	113,168
16. Jean-Pierre Doris	1,000 RM SAS	113,168
17. Amir Lichaa	2,000 RM SAS	226,336
18. Gilles Balboni	2,000 RM SAS	226,336
19. Claude Folliet	2,250 RM SAS	254,628
20. Antonio Ruiz Sánchez	2,500 RM SAS	282,921
21. Christine Deltrieux	1,250 RM SAS	141,460
22. Alain Marie Regis de Chefdebien Zagarriga	2,500 RM SAS	282,921
23. Luis Filipe Lourenço dos Santos Carvalho	1,250 RM SAS	141,460
24. Paulo Jorge Gonçalves Machado	1,250 RM SAS	141,460
25. Gabriele Basille	2,500 RM SAS	282,921
26. Isabelle Jung	1,000 RM SAS	113,168
27. Meliton Quilez Jimenéz	1,250 RM SAS	141,460
28. Philippe Dulou	1,500 RI Sàrl	153,201
Total	45,625 RM SAS and 1,500 RI Sàrl	5,175,037

(together the "Subscribers")

(ii) approval of the valuation of such Contribution in Kind and (iii) consequential amendment of article 5 of the Articles.

The decisions taken by the Meeting are as follows:

Sole resolution

The general meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from eight hundred fifty three million three hundred fifty four thousand seven hundred ninety six Euro (€ 853,354,796) to eight hundred fifty-eight million five hundred twenty-nine thousand eight hundred thirty-three Euro (€ 858,529,833) by the issue of five million one hundred seventy-five thousand thirty-seven (5,175,037) preference shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each.

The new five million one hundred seventy-five thousand thirty-seven (5,175,037) preference shares referred to above have been subscribed and paid in full by the Subscribers in the proportions set out in the agenda by way of the transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The general meeting approved the subscription to the five million one hundred seventy-five thousand thirty-seven (5,175,037) preference shares by the Subscribers and approved the Subscribers as new shareholders of the Company.

The above Contribution in Kind has been valued at five million one hundred seventy-five thousand thirty-seven Euro (€ 5,175,037) pursuant to a valuation report dated 10 July, 2008 prepared by the board of managers of the Company, which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed. The conclusion of such report is as follows:

"In view of the above, the board of managers considers that the value of the Contributions in Kind consisting in 45,625 RM SAS Shares and 1,500 RI Sàrl Shares amount together to at least 5,175,037 Euro, being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (being 5,175,037 preference shares) for a total subscription price of 5,175,037 Euro."

Consideration

In consideration for the above Contribution in Kind, the Company issues five million one hundred seventy-five thousand thirty-seven (5,175,037) preference shares for a total amount of five million one hundred seventy-five thousand thirty-seven Euro (€ 5,175,037).

Proof of the transfer of the Contribution in Kind by the Subscribers to the Company was given to the undersigned notary.

As a result of the preceding resolutions, it is resolved to amend article 5 of the Articles of the Company so as to read as follows:

"The Company's subscribed share capital of the Company is set at eight hundred fifty-eight million five hundred twenty-nine thousand eight hundred thirty-three Euro (€ 858,529,833) divided into eight hundred three million seventeen thousand seven hundred sixty-one (803,017,761) A shares, forty five million seven hundred sixty two thousand two hundred and six (45,762,206) B shares and nine million seven hundred forty-nine thousand eight hundred sixty-six (9,749,866) preference shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Members adopted in the manner required for amendment of these Articles."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at € 30,200,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dixième jour du mois de juillet

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Algeco/Scotsman Group S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné, en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2267 du 11 octobre 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132.029.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date d'aujourd'hui, non encore publiée au Mémorial.

L'assemblée était présidée par M^e Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire Maître Maryline Esteves, maître en droit, et comme scrutateur Maître Marco Rasqué da Silva, maître en droit, tous deux demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte en vue de son enregistrement auprès des autorités compétentes.

2. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les toutes les huit cent cinquante trois millions trois cent cinquante quatre mille sept cent quatre vingt seize (833,354,796) parts sociales émises par la Société, à savoir huit cent trois millions dix sept mille sept cent soixante et une (803.017.761) parts sociales A, quarante cinq millions sept cent soixante deux mille deux cent six (45.762.206) parts sociales B et quatre millions cinq cent soixante quatorze mille huit cent vingt neuf (4.574.829) parts sociales préférentielles étaient représentées à l'assemblée si bien que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés l'ordre du jour

3. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

A. (i) Augmentation du capital émis de la Société pour le porter de huit cent cinquante trois millions trois cent cinquante quatre mille sept cent quatre vingt seize euros (€ 853.354.796) à huit cent cinquante huit millions cinq cent vingt-neuf mille huit cent trente-trois euros (€ 858.529.833) par l'émission de cinq millions cent soixante-quinze mille trente-sept (5.175.037) parts sociales préférentielles avec une valeur nominale de 1 € chacune; (ii) approbation des souscripteurs qui ne sont pas encore associés de la Société en tant que nouveaux associés de la Société, souscription et paiement du prix de souscription par les souscripteurs par un apport en nature (l'«Apport en Nature» tel que décrit ci-après, un tel Apport en Nature consistant en:

- 45.625 parts sociales de classe B avec une valeur nominale de un euro (€ 1) (les «Parts Sociales RM SAS») émises par Ristretto Managers SAS, une société de droit français avec siège social à l'Espace des Berthilliers, 164 chemin de Balme, 71850 Charnay les Mâcon, France et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Mâcon sous le numéro 480 549 856 (l'«Apport en Nature I»); et

- 1.500 parts sociales de classe D d'une valeur nominale de vingt cinq euros (€ 25) chacune (les «Parts Sociales RI S.àr.l.») émises par Ristretto Investments S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.672 (l'«Apport en Nature II» et avec l'«Apport en Nature I», l'«Apport en Nature») apportés par les souscripteurs suivants:

Nom du souscripteur	Nombre de Parts	
	Sociales RM SAS ou de Parts Sociales RI S.àr.l.	Nombre de parts sociales préférentielles souscrites
1. Agnès Decaup	2.000 RM SAS	226.336
2. Michel Darleux	2.500 RM SAS	282.921
3. Paul-Bernard Vuarchex	2.500 RM SAS	282.921
4. Guy Boyard	2.500 RM SAS	282.921
5. Nathalie Moreau	1.000 RM SAS	113.168
6. Jean-Marc Deremy	1.000 RM SAS	113.168
7. Jacques Mizian	1.000 RM SAS	113.168
8. Jean-Jacques Lensel	1.000 RM SAS	113.168
9. Witold Gburzynski	1.250 RM SAS	141.460
10. Philippe Rassart	1.750 RM SAS	198.044
11. Ladislav Rybnicek	2.125 RM SAS	240.482
12. Angèle Haselwanter	2.125 RM SAS	240.482
13. Marcus Jertschewsche	2.125 RM SAS	240.482
14. Simone Rigottier-Tranchand	1.000 RM SAS	113.168
15. Véronique Berardan-Matrassy	1.000 RM SAS	113.168
16. Jean-Pierre Doris	1.000 RM SAS	113.168
17. Amir Lichaa	2.000 RM SAS	226.336
18. Gilles Balboni	2.000 RM SAS	226.336
19. Claude Folliet	2.250 RM SAS	254.628
20. Antonio Ruiz Sánchez	2.500 RM SAS	282.921
21. Christine Deltrieux	1.250 RM SAS	141.460
22. Alain Marie Regis de Chefdebien Zagarriga	2.500 RM SAS	282.921
23. Luis Filipe Lourenço dos Santos Carvalho	1.250 RM SAS	141.460
24. Paulo Jorge Gonçalves Machado	1.250 RM SAS	141.460
25. Gabriele Basille	2.500 RM SAS	282.921

26. Isabelle Jung	1.000 RM SAS	113.168
27. Meliton Quilez Jimenéz	1.250 RM SAS	141.460
28. Philippe Dulou	1.500 RI Sàrl	153.201
Total	45.625 RM SAS	5.175.037
	et 1.500 RI S.à.r.l.	

(ensemble les «Souscripteurs»)

(ii) approbation de l'évaluation de cet Apport en Nature et (iii) modification conséquente de l'article 5 des Statuts.

Les décisions prises par l'assemblée sont les suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de huit cent cinquante trois millions trois cent cinquante quatre mille sept cent quatre vingt seize euros (€ 853.354.796) à huit cent cinquante huit millions cinq cent vingt-neuf mille huit cent trente-trois euros (€ 858.529.833) par l'émission de cinq millions cent soixante-quinze mille trente-sept (5.175.037) parts sociales préférentielles avec une valeur nominale de 1 € chacune.

Les nouvelles cinq millions cent soixante-quinze mille trente-sept (5.175.037) parts sociales préférentielles ont été souscrites et entièrement libérées par les Souscripteurs dans les proportions mentionnées dans l'ordre du jour par le biais du transfert de l'Apport en Nature à la Société.

L'assemblée générale a décidé d'approuver la souscription de cinq millions cent soixante-quinze mille trente-sept (5.175.037) parts sociales préférentielles par les Souscripteurs et d'approuver les Souscripteurs comme nouveaux associés de la Société.

L'Apport en Nature ci-dessus a été évalué à cinq millions cent soixante-quinze mille trente-sept euros (€5.175.037) conformément à un rapport d'évaluation en date du 10 juillet 2008, préparé par le conseil de gérance de la Société; ce rapport restera annexé au présent acte afin d'être soumis aux formalités d'enregistrement. La conclusion du rapport d'évaluation est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance considère que la valeur de l'Apport en Nature consistant en 45.625 Parts Sociales RM SAS et 1.500 Parts Sociales RI S.à.r.l. s'élève ensemble à un montant de 5.175.037 euro, étant au moins égal au prix de souscription des parts sociales devant être émises (à savoir 5.175.037 parts sociales préférentielles) d'un prix de souscription total de 5.175.037 euro).

Contrepartie

En contrepartie de l'Apport en Nature, la Société émet cinq millions cent soixante-quinze mille trente-sept (5.175.037) parts sociales préférentielles d'un montant total cinq millions cent soixante-quinze mille trente-sept euros (€ 5.175.037).

Preuve du transfert de l'Apport en Nature par les Souscripteurs à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

En conséquence des précédentes résolutions, il est décidé de modifier l'article 5 de la société comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à huit cent cinquante huit millions cinq cent vingt-neuf mille huit cent trente-trois euros (€ 858.529.833) divisé en huit cent trois millions dix-sept mille sept cent soixante-et-une (803.017.761) parts sociales A, quarante cinq millions sept cent soixante deux mille deux cent six (45.762.206) parts sociales B et neuf millions sept cent quarante-neuf mille huit cent soixante-six (9.749.866) parts sociales préférentielles d'une valeur de un euro chacune (€ 1). Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à € 30.200.-

Le notaire soussignée qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait à Luxembourg au jour susmentionné.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Panichi, M. Esteves, M. Rasqué da Silva, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 15 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9431. — Reçu vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros dix-neuf cents 5.175.037.- à 0,5% = 25.875,19.-.

Le Receveur ff. (signé): N. Boica.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008093357/272/242.

(080107420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Outstanding Productions S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8333 Olm, 22, rue Abraham Lincoln.

R.C.S. Luxembourg B 76.896.

Je soussignée, Marie BROKA, demeurant à L-8333 OLM, 22, rue Abraham Lincoln, donne ma démission en tant qu'administrateur de la société OUTSTANDING PRODUCTIONS SA LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-8333 OLM, 22, rue Abraham Lincoln, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.896.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Marie BROKA.

Référence de publication: 2008093574/785/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07153. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Parkway International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.415.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Il y a lieu de lire comme suit:

- Conseil de Gérance

Monsieur Svend Erik Nielsen, gérant

Monsieur Mike Vaux, gérant

Monsieur Paul Barker, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Parkway International S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008093581/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Cordatus Mezzanine I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.203.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third day of July,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Cordatus Mezzanine I Investment S.à r.l, a private limited liability company established and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with registered number not yet attributed;

represented by Stella Le Cras, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 3 July 2008.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "Cordatus Mezzanine I S.à r.l".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests and the investment in, the acquisition and the disposal of, the granting of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

In addition to the above mentioned, the Company may provide any assistance of any kind to the undertakings (which for the avoidance of doubt shall include partnerships) in which the Company has a participating interest or which have a participating interest in the Company or which form a part of the group of companies to which the Company belongs including, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any such undertakings' obligations and debts.

The Company may also: (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs; (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with or for the purposes listed under the preceding paragraphs; and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The object of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company shall not enter into a transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity which is reserved to companies which have a specific licence to do so.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote for resolutions of the shareholder(s). Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the shareholder(s).

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a sole shareholder, that shareholder may transfer freely its shares. When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders and the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares provided they are immediately cancelled and the capital reduced accordingly.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law, for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several directors, whether shareholders or not (the "Director(s)"). If several Directors have been appointed, the Directors will constitute a board of directors (the "Board of Directors").

Each Director is appointed for a limited or unlimited duration by the shareholder(s).

While appointing the Director(s), the shareholder(s) set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the Director(s).

The shareholder(s) may decide to remove a Director, with or without cause. Each Director may resign as well. The shareholder(s) decide upon the compensation of each Director.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that, in his absence, the Board of Directors may appoint another Director pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' notice of board meetings shall be given in writing, by e-mail or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 12. Powers of the Directors. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the shareholder(s) are in the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 13. Liability of the Directors. No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Each Director is only liable for the performance of his duties.

Art. 14. Delegation of Powers. The Director or, as the case may be, the Board of Directors, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors of the Company has a personal interest

in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known, as the case may be, to the Board of Directors such personal interest. Such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the shareholder(s).

Art. 16. Representation of the Company. In the event of only one Director being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Director.

In the event of several Directors being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Directors.

The Company shall also be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Directors or, as the case may be, by the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 17. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years. The auditors will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the shareholder(s).

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Directors or, as the case may be, the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting and waive all convening formalities, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Directors or, as the case may be, the Board of Directors, by the Law, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of March at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of October in every year and ends on the last day of the month of September.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Directors or, as the case may be, the Board of Directors, draw up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The annual accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

The Directors or, as the case may be, the Board of Directors may decide to pay interim dividends on the basis of a recent statement of accounts showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s) voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s) which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
Cordatus Mezzanine I Investment S.à r.l.	12,500.-	1,250,000	12,500.-
Total:	12,500.-	1,250,000	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,000.- Euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on the last day of the month of September 2008.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of directors and to appoint the following persons for an unlimited duration:

- Mrs. Emanuela Brero, private employee, born on 25 May 1970 in Bra, Italy, having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Mrs. Bénédicte Moens-Colleaux, private employee, born on 13 October 1972 in Namur, Belgium, having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Mr Jonathan Bowers, private employee, born on 23 April 1970 in Amersham, Bucks, UK having his professional address at Orion House, 5 Upper St Martins Lane, London WC2H 9EA.

2) The sole shareholder resolved to set the registered office of the Company at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois juillet,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

Cordatus Mezzanine I Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le numéro d'immatriculée n'est pas encore attribué;

représentée par Stella Le Cras, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 3 juillet 2008;

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Cordatus Mezzanine I S.à r.l".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. L'objet de la société est l'acquisition et la détention directe et indirecte de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, et l'investissement, l'acquisition, la disposition, l'octroi et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

En plus de ce qui est indiqué ci-avant, la Société peut accorder toute forme d'assistance aux entreprises (incluant les sociétés de personnes avec ou sans personnalité morale telles que les partnerships) dans lesquelles la Société détient une

participation ou qui détiennent une participation dans la Société ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, incluant notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles desdites entreprises.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

L'objet de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées qui sont réservées aux sociétés qui ont une autorisation spécifique à cet effet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix aux décisions de l'associé(s). La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé(s).

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Si la Société est composée d'un associé unique, cet associé unique peut librement transmettre les parts sociales qu'il détient. Si la société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés et les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées et d'une réduction du capital correspondante.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'associé(s) adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé(s).

Lors de la nomination des Gérants, l'associé(s) fixe leur nombre, la durée de leur mandat et les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé(s) pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé(s) décidera(ont) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit, par e-mail ou par télécopieur à tous les Gérants au moins deux jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Grand Duché du Luxembourg.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi à l'associé(s) sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Chaque Gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le cas échéant le Conseil de Gérance. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'associé(s).

Art. 16. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe des Gérants.

La société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe ou simple de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par les Gérants ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance, dans la limite d'un tel pouvoir

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé(s) qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Les commissaires resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé(s).

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par les Gérants, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et dérogent aux formalités de convocation, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mars à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois d'octobre et finit le dernier jour du mois de septembre.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes de la Société et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé(s).

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé(s) décide(nt) de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme un dividende.

Le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intermédiaires récent faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé(s) délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts Sociales	Libération (EUR)
Cordatus Mezzanine I Investment S.à r.l	12.500,-	1.250.000	12.500,-
Total:	12.500,-	1.250.000	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000.- Euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de septembre 2008.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et de nommer la/les personnes suivantes pour une durée illimitée:

- Mme. Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Mme. Bénédicte Moens-Colleaux, employée privée, née le 13 octobre 1972 à Namur, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- Mr Jonathan Bowers, employé privé, né le 23 avril 1970 à Amersham, Bucks, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Orion House, 5 Upper St Martins Lane, London WC2H 9EA.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LE GRAS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008, Relation: LAC/2008/27676. — Reçu à 0,5%: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008093416/211/505.

(080107183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Germanica Property II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 130.689.

—
EXTRAIT

Résultant de la résolution du seul actionnaire ainsi que des contrats de vente et d'achat d'actions en date du 13 mai 2008 les actionnaires de la société Germanica Property II S.à r.l. seront dorénavant les suivants:

- Capstone Capital Ltd. avec siège social à 28 Hereford Road, London W2 5AJ au Royaume Uni, aura 250 actions à partir du 13 mai 2008
- Alex Easton avec adresse à Cliff House, South Park, Sevenoaks TN131EL au Royaume Uni, aura 120 actions à partir du 13 mai 2008
- Matthew Northover avec adresse à 44, Providence Lane, Long Ashton, Bristol BS419DJ, au Royaume Uni, aura 27 actions à partir du 13 mai 2008
- Paul Ruddle avec adresse à 7, Marlborough Road, Richmond TW106JT au Royaume Uni, aura 40 actions à partir du 13 mai 2008
- Michael Hilton avec adresse à 19, Sandown Avenue, Esher KT109NT au Royaume Uni, aura 63 actions à partir du 13 mai 2008

Luxembourg, July 8, 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008093589/751/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Abelia Concept Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 84.733.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenu au siège de la Société en date du 24 juin 2008

Tous les Actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris la décision suivante:

Les administrateurs décident:

- D'accepter l'utilisation de l'enseigne commerciale «AC GROUP SA» au lieu de «AC GROUP Luxembourg»
- d'accepter la démission de M. BOSSIS Michel demeurant à 24, rue de Luxembourg L-4220 ESCH-SUR-ALZETTE en tant qu'administrateur,
- d'accepter la nomination de M. WIAME John demeurant à 11 c, Lower Dorset Street / Dublin 1 IRLANDE en tant que nouvel administrateur.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée signé en nom de «ABELIA CONCEPT GROUP S.A.»

Mme BOSSIS Sandra / Mr WIAME John

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008093591/5000/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09777. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Immo Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 113.645.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 23 juillet 2008

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé au siège social le 23 juillet 2008, que:

L'assemblée révoque Monsieur Serge ATLAN demeurant 17, rue de Luxembourg L-5402 Assel de ses fonctions d'administrateur au sein de la société et ce avec effet immédiat.

L'assemblée nomme en remplacement du précédent Monsieur Jean-Marc THYS demeurant 3, rue Bellevue L-1227 Luxembourg aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans.

L'assemblée désigne Monsieur Jean-Marc THYS demeurant 3, rue Bellevue L-1227 Luxembourg représentant permanent pour la société PARGESTION SA au sein de la société

L'assemblée désigne Monsieur Paul MICHONNEAU demeurant 114, route d'Echternach L-1453 Luxembourg représentant permanent pour la société EURODOM SA au sein de la société.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008093592/1102/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Luxemburg Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 113.646.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 23 juillet 2008

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé au siège social le 23 juillet 2008, que:

L'assemblée révoque Monsieur Serge ATLAN demeurant 17, rue de Luxembourg L-5402 Assel de ses fonctions d'administrateur au sein de la société et ce avec effet immédiat.

L'assemblée nomme en remplacement du précédent Monsieur Jean-Marc THYS demeurant 3, rue Bellevue L-1227 Luxembourg aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans.

L'assemblée désigne Monsieur Jean-Marc THYS demeurant 3, rue Bellevue L-1227 Luxembourg représentant permanent pour la société PARGESTION SA au sein de la société

L'assemblée désigne Monsieur Paul MICHONNEAU demeurant 114, route d'Echternach L-1453 Luxembourg représentant permanent pour la société EURODOM SA au sein de la société.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008093593/1102/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09443. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Bugatti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 26.124.

—

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Il y a lieu de lire comme suit:

- Herr Franz-Josef Paefgen, Verwaltungsratsvorsitzender

BUGATTI INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008093588/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Serum S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.556.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jim PENNING.

Référence de publication: 2008093599/294/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07972. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Fincoil Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 84.380.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.07.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008093735/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07912. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Bergen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 67.157.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008093691/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07816. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Société Holding de bois exotiques pour sciages et grumes, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.145.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008093690/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07819. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

GATO Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.640.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 avril 1999, acte publié au Mémorial C n ° 531 le 10 juillet 1999.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GATO Holding S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008093737/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07887. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

GATO Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.640.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 avril 1999, acte publié au Mémorial C n ° 531 le 10 juillet 1999.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GATO Holding S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008093738/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07886. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

XTR Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehrlange, 35B, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 45.338.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093739/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04750. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Walk 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.763.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 5 juin 2008

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Richard James de son mandat de gérant de la Société avec effet au 5 juin 2008.

L'Associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement de Monsieur Richard James, Madame Nicola Shaw Hordern, avec adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, GB-Londres SW1Y 6DN avec effet au 5 juin 2008 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les personnes suivantes

- Bruno Bagnouls
- Jean-Philippe Fiorucci
- Yves Barthels
- Nicola Shaw Hordern

Ainsi fait à Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093680/6902/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Cravesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.850.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRAVESCO S.A.

LOUV S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

F. DUMONT / A. RENARD

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008093686/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05695. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Playground S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 75.233.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093740/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Feller Rock Processing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 29.859.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008093745/5565/11.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09811. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Habilux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 132, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.455.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093744/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Realize Project Management, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7557 Mersch, 19, rue Mies.

R.C.S. Luxembourg B 130.270.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093743/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04768. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Paraplus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 111.737.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008091820/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06344. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.
